

NUMÉRO SPÉCIAL
CAP'REMPART

NOTRE RÉSISTANCE EST EN MARCHÉ !

Chers adhérents,

À leur corps défendant, les Mutuelles ont une fois de plus défrayé la chronique en fin d'année dernière suite aux mises en accusations successives des associations de consommateurs, des médias et du gouvernement. **Mais comme le dit l'adage, qui n'entend qu'une cloche, n'entend qu'un son !**

Tentons rapidement de «débunker» le discours officiel qui voudrait faire l'opinion publique :

► « Les mutuelles sont riches ? »

- Desquelles parle-t-on, des assureurs, organismes capitalistiques à but lucratif qui commercialisent des contrats complémentaires santé ou des vraies mutuelles à but non lucratif gérées bénévolement par des administrateurs élus démocratiquement ?

- Explique-t-on que les mutuelles doivent disposer de réserves réglementaires minimales pour couvrir leurs engagements, à des niveaux sans cesse revus à la hausse ?

► « Leurs tarifs ont augmenté de 47 % en 11 ans ! »

- Explique-t-on que **les taxes dont elles sont depuis 2006, collectrices**, n'ont fait qu'augmenter pour atteindre aujourd'hui, suivant les contrats, **13,27 ou 20,27 % ?**

- Que la cotisation des complémentaires au titre du forfait patientèle médecin traitant à payer à l'URSSAF, s'élève depuis le 1^{er} janvier à 0.8% du montant des cotisations ?

- Que la prise en charge du ticket modérateur sur le tarif de convention n'a fait qu'augmenter au fur et à mesure des évolutions de ce dernier ?

- Que les mutuelles se substituent régulièrement aux remboursements de l'assurance maladie obligatoire ?

- Que l'inflation médicale (objectif national des dépenses de l'assurance maladie) a été de 33 % sur la même période ?

► « Leurs frais de gestion sont trop élevés, notamment en matière de communication ! »

Comment ne pas consacrer des efforts en communication dans une activité sociale qui est devenue un «**marché concurrentiel**» sous la poussée des assureurs et des bancassureurs, marché qui en est saturé (93 % de la population est mutualisée) et faussé par l'existence de distorsions de traitement entre les plus gros et les plus petits (clauses de recommandation dans les accords de branche, par exemple).

- Rappelle-t-on aussi que les vraies mutuelles, pourtant à but non lucratif, sont désormais soumises depuis 2013 **au régime général de l'impôt sur les sociétés** et que celles-ci **ne récupèrent pas la TVA sur leurs achats qui grèvent leurs frais de gestion.**

- Enfin, rajoutons les nombreux coûts qu'engendrent les mises en conformité avec des directives européennes totalement disproportionnées à leur taille et leur réel niveau de risques ?

Toutes ces explications, et bien d'autres encore, ne sont jamais délivrées par nos accusateurs, les autorités qui nous désignent à la vindicte populaire et qui sont en même temps nos exécuteurs.

Elles ne sont pas pour autant nos maîtres, même si elles dissimulent mal leur intention de le devenir en nous stigmatisant et en nous adressant régulièrement des injonctions moralisatrices.

Les seuls à qui nous devons rendre des comptes sont encore et heureusement nos adhérents et leur fidélité témoigne de la confiance que ceux-ci portent en nous.

Certes, il est exagéré de dire que si les cotisations ont augmenté cette année, cela est dû à la réforme du 100 % Santé (ou Reste à Charge zéro). Les effets de cette mesure sont difficiles à appréhender pour l'heure et ne s'appliqueront véritablement qu'à partir de l'an prochain. Mais le climat de défiance entretenu à l'égard des mutuelles, en veillant bien à ne pas distinguer les catégories, vise surtout à condamner l'ensemble du modèle mutualiste.

Une énième **agression démagogue et contre-productive consiste depuis peu à vouloir instaurer la résiliation à tout moment pour les contrats en complémentaire santé.** Que le meilleur gagne, pourrait-on penser ! Soit, mais à condition que les règles du jeu ne soient pas faussées, ce qui est évidemment le cas. En effet, cette mesure augmentera le risque de volatilité des adhérents, encouragera l'opportunisme consumériste, donc les besoins de solvabilité et au final aboutira à **un renchérissement des cotisations, effet inverse du but prétendument recherché.**

Seuls les plus gros organismes pourront supporter une tarification compétitive dans l'espoir de récupérer le plus possible d'adhérents, le temps que les organismes plus fragiles disparaissent. Une fois encore, la concentration est favorisée au seul profit des premiers, qui pourront ensuite remonter à loisir leurs tarifs une fois que la concurrence aura disparue. Tout cela sous le fallacieux prétexte d'offrir plus de «liberté» aux consommateurs, qui en mutualité sont plutôt des acteurs !

La Mutuelle du Rempart entend bien résister au sein de sa Fédération, la FNIM, contre cette tendance lourde qui depuis près de 20 ans malmène le mutualisme et a fait disparaître 90 % de ses structures.

Elle combattra jusqu'au bout pour défendre son modèle et son indépendance, c'est-à-dire la vôtre.

CAP'REMPART a été créé dans cette «optique» !

DÉCOUVREZ NOS NOUVEAUX SERVICES

Afin d'anticiper les changements importants dans l'organisation des services de santé, la Mutuelle du Rempart a créé CAP'REMPART, une mutuelle sœur, qui regroupe en un seul lieu un centre optique et audition, des services médicaux et paramédicaux ainsi que l'agence Wilson de la Mutuelle du Rempart.

Ce nouveau pôle a pour ambition de faciliter l'accessibilité aux soins au cœur de Toulouse et propose des équipements techniques de dernière génération qui offrent les meilleures conditions aux patients.

Les professionnels de santé, salariés de la Mutuelle CAP'REMPART, sont à l'écoute des patients et proposent un accompagnement sur le long terme.

Chez CAP'REMPART, les patients bénéficient d'un suivi durant leur parcours de santé : des soins médicaux et paramédicaux, mais aussi d'actions de prévention et de sensibilisation pour eux et leur entourage.

L'innovation, la solidarité, la mise en commun sont les valeurs fondamentales de la Mutuelle du Rempart. CAP'REMPART a été conçu dans cet état d'esprit pour offrir proximité, disponibilité et haute qualité de service afin de répondre à une attente légitime qui va plus loin que la santé, le bien-être global.



CAP'REMPART, 16 PLACE WILSON



Le centre optique

Le centre optique situé au 16 place Wilson réunit une équipe de 3 opticiens toulousains expérimentés (plus de 20 ans de pratique). Dotés d'une salle d'examen de vue innovante, ils réalisent votre correction visuelle et vous équipent de verres correcteurs et monture (sur simple prescription de votre médecin généraliste). L'écoute, la disponibilité, l'attention portée à votre futur confort de vue sont leurs principales préoccupations. Dans une ambiance cosy qui rappelle l'esprit du Café La Frégate un vaste choix de montures (made in France et C.E.) vous attend ainsi que les plus prestigieuses marques.

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h.

Infos et rendez-vous au 05 32 26 30 01.

L'espace audition

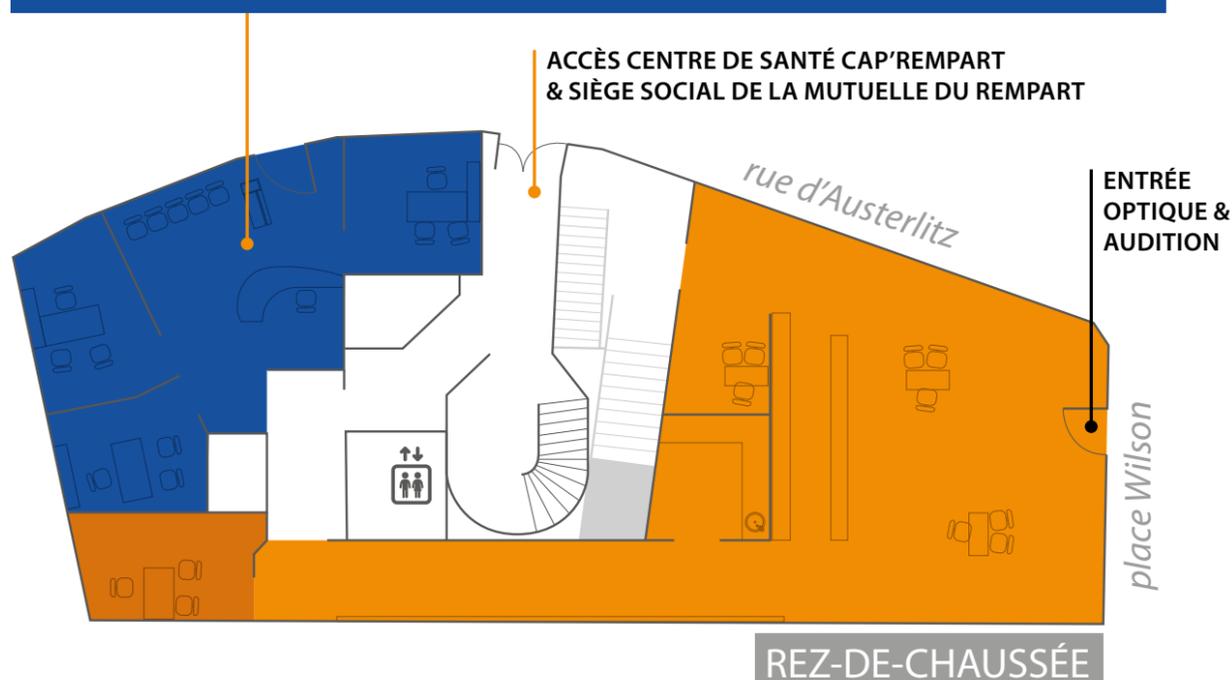
Un spécialiste de l'audition est à votre disposition dans nos locaux pour vous conseiller et vous équiper du meilleur appareillage. Il assure aussi les réglages, les petits dépannages et le nettoyage des appareils auditifs.

Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h.

Infos et rendez-vous au 05 32 26 30 02.

L'agence Wilson Mutuelle du Rempart

Située au 1 rue d'Austerlitz, découvrez la nouvelle agence de la Mutuelle du Rempart. Vos conseillers santé prévoyance vous y accueillent du **lundi au jeudi de 9h à 17h45** et le **vendredi de 9h à 17h**.



VOS AVANTAGES EXCLUSIFS

Optique

- Réduction de **15 % sur le reste à charge adhérent**.
- Lunettes - Si casse ou bris de verres dans un délai de **moins de 2 ans** suivant l'acquisition de l'équipement, remplacement pris en charge à l'identique (voir conditions auprès de CAP'REMPART).

Audition

- Remise de **10 % sur les appareillages**.
- **OFFERT** une mallette avec le nécessaire d'entretien quotidien des prothèses auditives.

CAP'REMPART, VOTRE CENTRE DE SANTÉ

CAP'REMPART réunit, au cœur de Toulouse sur un seul plateau, une équipe pluridisciplinaire de 15 professionnels de santé. Découvrez vite l'offre de soins et d'accompagnements bien-être qui est mis à votre disposition dans ce même lieu.

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20 h et le samedi de 8h à 12h.

Pour prendre rendez-vous, composez le 05 32 26 30 00 ou connectez-vous sur doctolib.fr.



L'ÉQUIPE SANTÉ BIEN-ÊTRE CAP'REMPART



5 médecins généralistes

assurent durant la semaine une présence permanente et reçoivent sur RDV. Certains d'entre eux présentent des orientations spécialisées : gynécologie, pédiatrie, endocrinologie, diabétologie, neurologie, addictologie, gériatrie.



La pédicure-podologue

possède une expérience de plus de 10 ans et bénéficie d'équipements à la pointe permettant diagnostics et soins optimums : semelles orthopédiques, posturologie... Elle pratique également la réflexologie plantaire et la thérapie manuelle pied-cheville.



La psychologue

est spécialisée en EMDR (thérapie qui conjugue des stimulations sensorielles, auditives et tactiles) et possède une forte expérience sur l'accompagnement de patients polytraumatisés, acquise à la clinique spécialisée de Verdaich.



La kinésithérapeute

pratique tous les soins de rééducation et bénéficie d'un plateau d'équipements locomoteurs des plus complets. Elle est de plus, spécialisée en rééducation post-opératoire de la main.



L'orthophoniste

, également neuropsychologue, pratique la rééducation des troubles du langage. Ces séances s'adressent aussi bien aux enfants qu'aux adultes (troubles de la voix, aphasie, AVC, hémiplegie...).



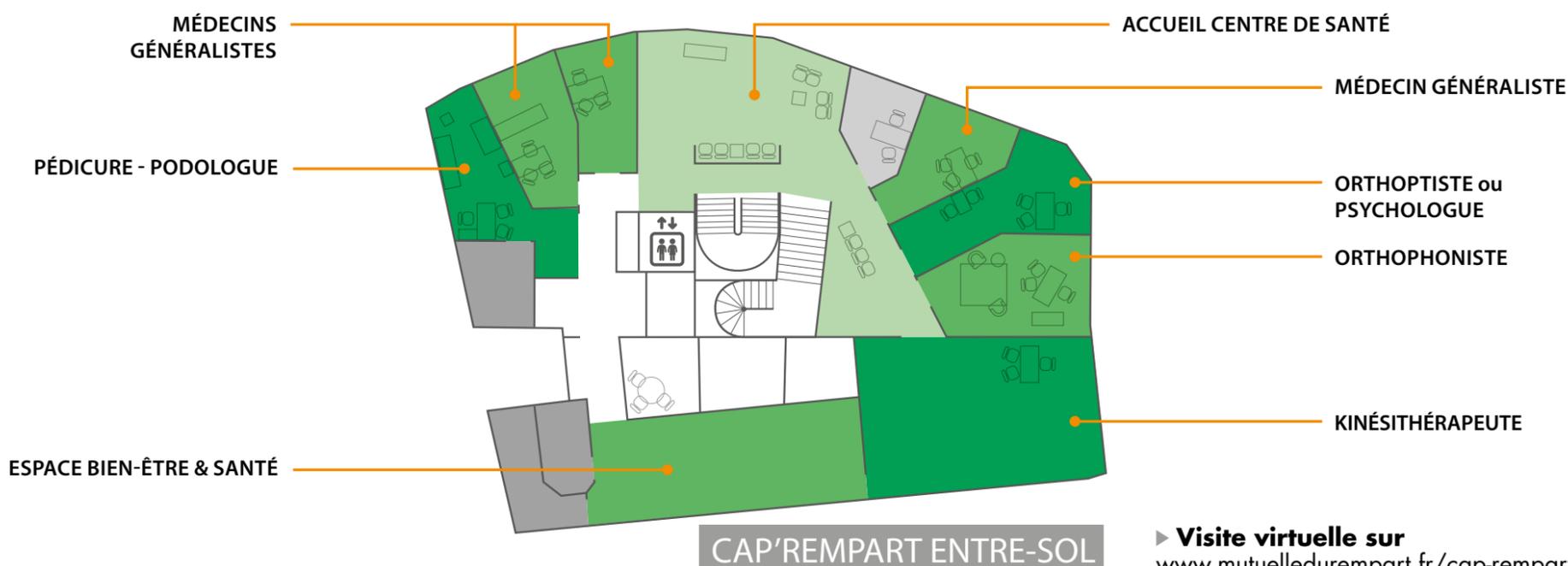
L'orthoptiste

dont la spécialité est la rééducation de la vision binoculaire pratique également des actes de bilan visuel : contrôle de la vision avec rétinographie et prise de tension oculaire.



L'espace bien-être et santé de CAP'REMPART

Uniquement sur RDV et certains jours de la semaine, cet espace propose des soins en ostéopathie et naturopathie ainsi que des séances APA (Activité Physique Adaptée).



nouveau ATELIERS CAP'REMPART

Mieux vivre la maladie de Parkinson

Dès le mois de SEPTEMBRE 2019, l'équipe médicale et paramédicale de CAP'REMPART organise des ateliers de rééducation pluridisciplinaires destinés aux patients parkinsoniens.

Objectif du stage : proposer un programme de rééducation basé sur le gain d'autonomie, la prévention des chutes, la posture, la lutte contre la sédentarité et l'isolement social, la fonction motrice, la sphère cognitive et psychologique, etc.

Durée du stage : 4 semaines à raison de 3 séances par semaine.

Pour s'inscrire : 05 32 26 30 00 (secrétariat CAP'REMPART).





Vous accompagnez un parent âgé, un conjoint, un frère ou une sœur malade, un proche porteur de handicap ou encore un enfant en difficulté : vous faites partie des 11 millions d'aidants en France. Dans cette mission, vous avez des difficultés à concilier vie privée, vie professionnelle et vie d'aidant. C'est pour cela que nous avons développé un partenariat avec Formell, expert en accompagnement des aidants, afin de mettre à votre disposition un service complet et opérationnel. En 10 ans d'existence, Formell s'est forgé une expérience unique et propose un accompagnement global des aidants, de l'identification de leurs attentes aux conseils pratiques pour résoudre les situations auxquelles ils sont confrontés.

«Formell assistance» met à votre disposition 2 outils :

- Une plateforme numérique accessible à tout moment de la journée, sur tous types d'écrans. Ses contenus ont été pensés pour aller à l'essentiel et répondre rapidement et efficacement aux questions que vous vous posez.
- Une assistance téléphonique dédiée, avec des intervenants spécialisés qui vous orientent tant sur le plan administratif, social que psychologique.

Pour bénéficier des services Formell, vous pouvez dès à présent vous inscrire grâce au lien suivant : <https://assistance.formell.fr/inscription-mutuelle-du-rempart> (code d'accès : **AF-HM85KUB7**)
Si vous rencontriez des difficultés pour vous inscrire, vous pouvez nous contacter par mail : assistance@formell.fr

NOUVEAU SERVICE : REMPART PATRIMOINE

Assurez-vous un avenir durable !

Valoriser son patrimoine sur le long terme n'est pas une tâche aisée. La multitude de placements et leur complexité rendent difficile le choix et nécessitent un accompagnement expert. C'est pour cela que la Mutuelle du Rempart vous propose ce nouveau service sur mesure en s'entourant de conseillers spécialisés qui partagent les mêmes valeurs : expertise, proximité et innovation. Possédant une vision globale, ces experts aux compétences spécifiques sauront vous apporter des conseils personnalisés et définir la stratégie à mettre en place pour atteindre vos objectifs. Ils vous accompagneront dans les étapes clés de votre gestion patrimoniale pour :

- Valoriser votre patrimoine financier et immobilier
- Préparer votre retraite
- Optimiser votre fiscalité
- Anticiper la transmission de votre patrimoine
- Vous protéger ainsi que votre famille

N'hésitez pas à contacter nos conseillers au 06 45 09 61 59 ou sur contact@rempart-patrimoine.fr



Résultats des élections novembre 2018

Collège contrat individuel

Section N° 1 : Ariège

délégué titulaire	délégué suppléant
M. AMORIN Carlos	pas de suppléant

Section N° 3 : Gers

délégué titulaire	délégué suppléant
M. NABET Raoul	pas de suppléant

Section N° 4 : Tarn

délégués titulaires	délégués suppléants
M. CAMPAGNE Joël	pas de suppléant
Mme POUGET Lina	pas de suppléant

Section N° 5 : Tarn et Garonne
Pas de délégués faute de candidats

Section N° 6 : autres départements Occitanie

délégué titulaire	délégué suppléant
M. SERIEYS Serge	pas de suppléant

Section N° 7 : autres départements hors Occitanie

délégué titulaire	délégué suppléant
M. SEINE Michel	pas de suppléant

Section N° 2 : Haute-Garonne

délégués titulaires	délégués suppléants
Mme DURE-GUILBAUD Catherine	Mme BEN SACI Maud
Mme MASO Natacha	Mme VIVENT Elisabeth
M. BOUDET Guy	M. TOUZELET Jean-Michel
Mme ALLOUCHE Patricia	M. SLAOUI Mohamed
M. DEGOY Mathieu	M. FLOURAC Christian
M. QUIOT Jean-Pierre	M. MAINARDIS Jean-Louis
M. LAVARDEZ Anthony	M. ESPINASSE Gilbert
Mme BASSABI Natalie	M. VITRICE Henri
Mme DUBERNARD Simone	M. SEIVE Bernard
M. FERRIE Bertrand	Mme OUSLIMANI Nawal
M. CONTAL Jean-Marie	Mme DARDIER Mercédès
Mme MONFRAIX Thérèse	M. COUVE Hubert
Mme AGARD Danielle	Mme PLAUTARD Nelly
M. DUMAINE Henri	M. TRAN Van-Lieu
Mme PUCHAES-VIGNOL Chantal	M. MENU Alain
M. PUNTOUS Pierre	Mme OZIOULS Marie-Claire
M. COLOMBIER Jean-Pierre	

Élections faites sur la totalité des sections conformément aux nouveaux statuts votés en Assemblée Générale du 29 juin 2018.

information frais de gestion 2017

Vu l'article L.871-1 du Code de la Sécurité Sociale et en application de l'arrêté du 17 avril 2012, les mutuelles relevant du livre II du Code de la Mutualité doivent communiquer annuellement à chacun de leurs adhérents couverts par une garantie assurant le remboursement des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident :

- le montant des frais de gestion
- le montant des frais d'acquisition
- la somme de ces deux montants

Le montant de votre cotisation actuelle comporte des frais globaux correspondant à 21,53% de la cotisation hors taxes, répartis en 10,25% de frais d'acquisition et 11,28% de frais de gestion.

Ces frais recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont le réseau commercial, le marketing, les commissions des intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont les remboursements, la gestion du tiers payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles.